

Zeitschrift:	Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois
Herausgeber:	Bernischer Lehrerverein
Band:	14 (1912-1913)
Heft:	1
Rubrik:	Prestations en nature
Autor:	[s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et Moser ont été remplacés par MM. Bürki et Moser et par M^{les} Wolf et Schneider. M. Schneiter de Bienne a remplacé M. Baumgartner, démissionnaire, et M^{le} Theubert de Porrentruy remplace M^{le} Piquerez. La Société des maîtres aux écoles moyennes est représenté par MM. Meury de Neuveville et Prêtre de Bienne. Le C. C. a tenu 13 séances et le Comité-directeur 10. En outre, il y a eu 3 séances extraordinaires pour la présentation d'une candidature au poste de secrétaire, pour la discussion du conflit à l'Ecole normale de Berne et pour l'étude de l'adhésion éventuelle au S. L. V. Il résulte de la lecture des rapports de 29 sections et des pièces financières justificatives que notre Société compte actuellement 2526 instituteurs et institutrices et 581 représentants du corps enseignant secondaire. Il y a ainsi une diminution de 17 membres. Cette diminution est minime, mais doit nous servir d'avertissement. Les comités des sections sont instamment priés de faire toutes les démarches utiles aux fins de gagner tous les jeunes collègues à notre Association. Le secrétaire central a visité ce printemps les Ecoles normales bernoises et a donné aux candidats au diplôme une conférence sur le but, les tendances et l'organisation du B. L. V., de sorte que le travail de recrutement dans les sections sera d'autant plus facile.

D'une manière générale, les sections ont travaillé sérieusement. Des données statistiques de 29 sections, nous extrayons ce qui suit: Il a été tenu 124 séances de comité et 104 assemblées de section. De nombreux travaux ont été présentés: 69 conférences d'ordre scientifique et pédagogique, 47 d'ordre politico-scolaire et 40 d'ordre administratif. En règle générale, on pourrait désirer plus d'intérêt pour les questions d'organisation intérieure. Les rapports entre collègues ont été généralement bons. L'état de surexcitation du printemps dernier paraît être en train de disparaître. Comme nous avons devant nous de grosses tâches communes, il est de toute nécessité que nous serions les rangs et que nous évitions à tout prix les guerres intestines.

Le changement de secrétariat se fit sans encombre. Cette institution rend de très réels services, et les collègues se font toujours plus nombreux, qui viennent demander aide et conseil. Une preuve en est le chiffre des correspondances. Le secrétariat a reçu 2449 lettres dans le courant de l'année et il a expédié 2144 lettres et 1172 circulaires.

La caisse accuse un solde passif de fr. 3055.70 qui est cependant couvert tant par les cotisations qui ne sont pas encore rentrées, que par les prêts accordés par la Société. Tous comptes faits, on peut prévoir un excédent de recettes de fr. 664.11.

Les caissiers des sections feraient bien d'envoyer le produit des cotisations au plus vite: ce seraient autant d'intérêts de gagnés.

Le Comité cantonal.

Prestations en nature.

Rapport relatif à l'enquête sur les prestations en nature.

Bien que le rapporteur de l'an dernier ait laissé entrevoir l'établissement des données statistiques concernant l'état des logements et des prestations en nature du corps enseignant bernois, il ne lui a pas été possible de terminer ce travail aussi important que pressant. Il croit avoir fait tout son possible pour l'avancement de ce travail de longue haleine. Cependant, la partie la plus importante, qui exige le plus de temps, soit la comparaison et la classification des chiffres et des données regardant l'enquête sur les logements, est pour ainsi dire terminée, de sorte qu'il reste à établir les tables relatives aux deux autres prestations en nature, les indemnités correspondantes, ainsi que les derniers travaux de comparaison et les conclusions qui, paraît-il, seront terminées dans quelques mois.

Si le travail n'est pas prêt à cette heure, il y a lieu de faire remarquer que le corps enseignant lui-même a contribué pour sa bonne part au retard, par la manière dont un assez grand nombre de questionnaires ont été remplis. En mars 1911, soit plus de deux mois après le délai fixé pour le retour des formulaires, il en manquait encore 500. Ce n'est que grâce au concours des comités des sections qu'il fut possible de réunir la plus grande partie des feuilles manquantes. En octobre 1911, il manquait encore environ 40 questionnaires. Plus d'un retardataire a sans doute pensé que quelques questionnaires de plus ou de moins était sans influence sur les résultats de l'enquête; d'autres, mis par un sentiment de crainte exagéré et déplacé, ont cru bon d'observer une prudente réserve. Ils pouvaient craindre que leurs renseignements ne tombassent entre les mains de certains despotes locaux, et c'en serait fait de leur situation. Il faut avouer que de certains endroits nous avons reçu des données qui jettent un jour absolument défavorable sur certaines communes. Le rapporteur tenait absolument à recueillir un matériel complet — surtout pour ces communes — d'autant plus que, pour les points essentiels de l'enquête, un

travail sérieux ne serait guère possible sans tous les renseignements désirables (nombre de logements, nombre des localités avec indemnités en espèces, nombre des postes où le traitement est fixé in globo, maximum des traitements [y compris la valeur représentative des prestations en nature], minimum des traitements [soit déduction faite de cette valeur représentative]). Après des démarches personnelles réitérées, le rapporteur a fini par obtenir, à fin janvier 1912, le deuxième avant-dernier formulaire; les deux derniers (Lamboing I et Seleute) font encore défaut à cette heure. Quant au questionnaire B, que nous n'avons pas jugé à propos de réclamer avec insistance de chaque petit hameau, nous devons signaler le fait qu'une grande commune des environs de Berne ne nous a pas encore fait parvenir sa réponse, dont nous avons absolument besoin. C'est pour cette raison que les tableaux d'indemnité n'ont pu être définitivement établis.

Des ennuis plus considérables encore nous ont été occasionnés par les questionnaires défectueux. Il peut être intéressant, mais vraiment peu flatteur pour le sentiment de solidarité des membres du B. L. V., de constater que le formulaire B, qui

nécessitait le visa de deux membres des autorités locales, a été de beaucoup mieux rempli et plus complet que le formulaire A, qui pourtant n'était destiné qu'aux organes de l'Association. Plusieurs centaines de démarches écrites et orales personnelles ont été nécessaires pour recueillir les renseignements complémentaires indispensables à une statistique de quelque valeur. Même les réponses à ces réclamations personnelles ont été l'occasion de nouvelles démarches pressantes auprès des retardataires. Nous ne saurions prétendre que ce travail ait été des plus agréables. Une question manquant de clarté (page 7, formulaire A) a été aussi la source d'un long travail. La plupart des collègues n'avaient indiqué la valeur de louage du terrain qu'au cas où celui-ci était réellement loué. Nous avions besoin ici de données complémentaires qu'il a fallu recueillir par voie de demandes personnelles (afin de pouvoir tenir compte de tous les facteurs composant le traitement en général et les prestations en nature en particulier).

Relativement aux résultats actuels de l'enquête, nous indiquons ci-dessous quelques chiffres intéressants:

Charakter der Wohnungen nach ihren räumlichen und sanitarischen Verhältnissen, sowie mit Rücksicht auf Zustand und Unterhalt.

Conditions hygiéniques, cube et état et entretien des logements d'instituteurs.

Die Zahl der Lehrerwohnungen im Kanton = 1300. — Nombre des logements d'instituteurs dans le canton = 1300.

	Zahl der mangelhaften Bogen Nombre des questionnaires insuffisants	Genügend resp. befriedigend Suffisant, soit satisfaisant		Mangelhaft Défectueux		Ungenügend Insuffisant	
		Absolute Zahl der Wohnungen Total des logements	in — en % %	Absolute Zahl der Wohnungen Total des logements	in — en % %	Absolute Zahl der Wohnungen Total des logements	in — en % %
<i>Räumlich</i> (genügend: über 100 m ³ heizbaren Wohnraumes; mangelhaft: 76—100 m ³ ; ungenügend: 0—75 m ³) — <i>Cube</i> (suffisant: plus de 100 m ³ et chauffable; défectueux: 76 à 100 m ³ ; insuffisant: 0 à 75 m ³)	25	470	36,9	339	26,6	466	36,5
<i>Sanitär</i> — <i>Conditions hygiéniques</i>	17	354	27,6	372	29,0	557	43,4
<i>Zustand und Unterhalt, sonstige Mängel — Etat et entretien, autres défectuosités</i>	20	193	15,1	402	31,4	685	53,5

Détails.

I. Superficie.

a. *Nombre de chambres habitables (chaufables et sèches):*

	Logements	Nombre	%
Renfermant 0 pièce habitable	76	5,9	
» 1 » » .	293	22,7	
» 2 pièces habitables .	649	50,2	

	Logements	Nombre	%
Renfermant 3 pièces habitables . .	243	18,8	
» 4 » » . .	30	2,3	
» 5 » » . .	1	0,1	
Données insuffisants	8		

b. Le rapport entre le *nombre des personnes composant le ménage de l'instituteur* et la *superficie habitable* donne le tableau suivant:

Zahl der Lehrerwohnungen. — Nombre des logements d'instituteurs.

Wohnraum Cube	Haushaltungsmitglieder des Lehrers — Ménage d'instituteur comptant de						Total	% /
	1—3 Personen 1 à 3 personnes	%	4—6 Personen 4 à 6 personnes	%	7—? Personen 7 à ? personnes	%		
0—25 m ³	46	3,6	27	2,1	7	0,6	80	6,3
26—50 »	119	9,4	45	3,5	23	1,8	187	14,7
51—75 »	177	13,9	64	5,0	15	1,2	256	20,1
76—100 »	207	16,3	63	4,9	54	4,3	324	25,5
101—125 »	110	8,7	64	5,0	45	3,5	219	17,2
126—150 »	60	4,7	42	3,3	22	1,7	124	9,7
151—175 »	19	1,5	15	1,2	17	1,4	51	4,1
176—200 »	6	0,5	6	0,5	3	0,2	15	1,2
Über — Plus de 200 »	10	0,8	4	0,3	1	0,1	15	1,2
	754	59,3	330	25,9	187	14,8	1271	

Zahl der fehlenden Angaben 29. — Nombre des données faisant défaut 29.

II. Conditions hygiéniques.

Données faisant défaut 17.

	Nombre des logements d'instituteurs	%
a. Etat satisfaisant	354	27,6
b. Défectueux et insuffisants . .	929	72,4
Parmi ceux-ci sont:		
1° Partiellement humides . .	273	21,3
2° Partout humides	86	6,7
3° Toutes les pièces à l'ombre .	303	23,6
4° Manque d'air et de lumière (le questionnaire ne tou- chait pas spécialement cette question)	158	12,3
5° Latrines insuffisantes au point de vue hygiénique .	595	46,4
6° Sans latrines particulières (réservées)	242	18,9
7° Construction défectueuse (question ne figurant pas au questionnaire)	89	6,9
8° Autres défectuosités quant à l'hygiène	227	17,7

	Nombre des logements d'instituteurs	%
9° Défectueux <i>une fois</i> au point de vue hygiénique .	338	26,3
10° Défectueux <i>deux fois</i> au point de vue hygiénique .	316	24,6
11° Défectueux <i>trois fois et plus</i> au point de vue hygiénique .	275	21,4
12° Sont <i>insuffisants</i> (chiffres 9 à 11), parce que défectueux sous plusieurs rapports ou complètement humides .	557	43,4

III. Etat et entretien. Autres défectuosités.

Données manquantes 20.

	Nombre des logements d'instituteurs	%
a. Etat satisfaisant	193	15,1
b. Défectueux ou insuffisant . .	1087	84,9
Parmi ceux-ci ont:		
1° Une cuisine défectueuse (sans les installations in- dispensables)	583	45,6

	Nombre des logements d'instituteurs	%
2 ^e Point de fontaine à eau courante ou pas de robinet dans les communes possédant une installation d'eau	310	24,2
3 ^e Fenêtres et portes défectueux, contrevents manquants	739	57,7
4 ^e Installations de chauffage défectueuses	295	23,0
5 ^e Planchers, parois, plafonds en mauvais état	576	45,0
6 ^e Point de jardin (et point d'indemnité représentative)	130	10,2
7 ^e Point de cave	40	3,1
8 ^e Point de chambre à serrer	522	40,8
9 ^e Point de galetas	49	3,9
10 ^e Point de cuisine	21	1,6
11 ^e Autres défectuosités	126	9,9
12 ^e Trouvé <i>une fois</i> défectueux (rubriques 1 à 11)	193	15,1
13 ^e Trouvé <i>deux fois</i> défectueux	209	16,3
14 ^e Trouvé <i>trois ou quatre fois</i> défectueux	529	41,3
15 ^e Trouvé <i>cinq fois (et plus)</i> défectueux	156	12,2
	685	53,5

(Les appartements jugés défectueux *plus de trois fois* sont considérés comme étant *insuffisants*.)

IV. Résumé.

	Nombre des logements d'instituteurs	%
a. <i>Absolument suffisants</i> , soit présentant des conditions <i>satisfaisantes</i>	76	5,9
b. <i>Défectueux</i> , mais non taxés comme insuffisants sous un rapport quelconque	257	20,0
Soit:		
aa. Défectueux <i>une fois</i>	84	6,5
bb. <i>deux fois</i>	90	7,0
cc. <i>trois fois</i>	83	6,5
c. <i>Reconnus insuffisants</i>	955	74,1
Soit:		
aa. <i>Une fois</i>	401	31,1
bb. <i>Deux fois</i>	357	27,7
cc. <i>Trois fois</i>	197	15,3
Une indemnité pour logement <i>insuffisant</i> est payée pour	27	2,8*

* % des logements *insuffisants*.

Les recherches spéciales et les tableaux statistiques traitent des logements d'instituteurs loués (profession des locataires, etc.), des localités possédant l'installation d'eau et de lumière électrique et de celles qui en ont fait bénéficier le logement d'instituteur (eau dans les latrines en particulier). Nous avons voué une attention toute spéciale aux recherches visant le nombre de pièces chauffables et non chauffables, situées à l'ombre ou au soleil, humides ou sèches, comme aussi le nombre de chambres et le nombre de personnes composant le ménage de l'instituteur, le cachet particulier du logement, eu égard aux exigences de la profession d'instituteur. La façon dont les communes exécutent les réparations a également fait l'objet d'un tableau spécial.

Il était de toute nécessité d'exécuter ce travail de détails qui demande évidemment beaucoup de temps, mais qui seul permet de jeter un coup d'œil intéressant dans la question si importante du logement de l'instituteur. Pas n'est besoin de relever que chacun des tableaux précédés indiquent également pour chaque district les chiffres qui le concerne.

Un chapitre intéressant est celui relatif aux renseignements concernant les indemnités représentatives en espèces, comparées aux prix usuels locaux pour le logement, le bois, le terrain, données contresignées par le corps enseignant et par deux membres des autorités scolaires ou communales. Nous faisons remarquer que partout où les autorités communales ont fait figurer des chiffres autres que ceux indiqués par le corps enseignant, les premiers ont été pris en considération.

Les tableaux comparatifs relatifs aux *indemnités représentatives de logement* et aux prix usuels locaux n'ont pu être encore terminés à cause des données importantes qui nous font défaut à cette heure et qui concerne une localité très importante des environs de Berne. Nous donnons en attendant mieux quelques indications intéressantes (partout sans tenir compte du district de Berne, rive droite de l'Aar):

Wohnungsentschädigungen. — *Indemnités représentatives de logement.*

	Zahl der be- treffenden Stellen Nombre des places	Summe der Wohnungsent- schädigungen dieser Stellen Total des indemnités de toutes ces places	Summe der entsprechenden Mietbeträge nach orts- üblichen Durch- schnittspreisen Valeur locative correspondant aux prix locaux moyens	Differenz zu Ungunsten der Lehrerschaft Différence au détriment du corps enseignant
				1 2 3 4
a. Im Kanton — Dans le canton	634	135,189	Fr.	Fr.
b. In den Gemeinden mit mietbaren Dreizimmerwohnungen — Dans les communes disposant de logements de trois chambres pouvant être loués . . .	589	127,709	194,964 ¹	67,255
c. In den Gemeinden mit mietbaren Vierzimmerwohnungen — Dans les communes disposant de logements de quatre chambres pouvant être loués . . .	501	112,766	219,995 ²	107,229
d. In den Gemeinden mit mietbaren Fünfzimmerwohnungen — Dans les communes disposant de logements de cinq chambres pouvant être loués . . .	324	75,840	186,902 ³	111,062
Pro Lehrstelle — Par place				
a. Im Kanton — Dans le canton		213,2		
b. In den Gemeinden mit mietbaren <i>Dreizimmerwohnungen</i> — Dans les communes disposant de logements de <i>trois chambres</i> pouvant être loués . . .		216,8	331,0 ¹	114,2
c. In den Gemeinden mit mietbaren <i>Vierzimmerwohnungen</i> — Dans les communes disposant de logements de <i>quatre chambres</i> pouvant être loués . . .		225,1	439,1 ²	214,0
d. In den Gemeinden mit mietbaren <i>Fünfzimmerwohnungen</i> — Dans les communes disposant de logements de <i>cinq chambres</i> pouvant être loués . . .		234,1	576,9 ³	342,8

Comment il en va dans les communes où les indemnités en espèces sont comprises dans un traitement total qui ne permet pas d'évaluer les prestations en nature pour elles-mêmes, l'exemple frappant ci-dessous illustrera ce mode de faire.

Frutigen alloue à ses trois maîtres un traitement initial (tout compris) de fr. 1000 pour deux collègues » 1200 pour un collègue » 1275

Il faut ajouter à ces chiffres, pour chaque place, trois augmentations successives de fr. 100 après 5, 10 et 15 ans de services.

Les prix *usuels locaux moyens* pour les prestations en nature légales — confirmés par la signature des autorités — seraient les suivants:

Logement de 4 chambres . . .	fr.	800
9 stères de bois de sapin . . .	»	120
18 ares de bon terrain cultivable .	»	100
	Total	fr. 1020

Le traitement communal minimum prévu par la loi serait, sans prestations en nature d'aucune sorte, de fr. 700. Or, il est en réalité pour 3 maîtres de fr. — 20 à 280 (après 15 ans de service) » 2 » » 180 » 480 » » 1 maître » » 255 » 555

Relativement aux divers facteurs composant le traitement (traitement initial et final, augmentations successives, indemnités en espèces pour logement, bois, terrain, éventuellement valeur de

louage) et aux prix locaux usuels pour trois, quatre et cinq chambres, ainsi qu'aux prix pour le bois et le terrain, des tableaux très détaillés ont été élaborés qui renseigneront d'un coup d'œil et très exactement sur l'état du traitement total réel de chaque place. Ce calcul a été fait tout d'abord en tenant compte de la valeur représentative des prestations en nature et des indemnités en espèces, puis en détachant le traitement communal en espèces (déduction faite des prestations en nature évaluées selon les prix locaux usuels). Ces tableaux devront en même temps donner un aperçu général des conditions de traitement dans tout le canton. La répartition par district de toutes ces données n'est pas terminée encore, l'addition de toutes ces colonnes exigeant un temps assez considérable (il y avait, seulement dans les tableaux mentionnés, environ 3200 colonnes de 19 lignes en moyenne à additionner).

Propositions.

En terminant, le rapporteur se permet de faire une proposition au C. C., à soumettre éventuellement à l'assemblée des délégués, proposition qui s'est imposée de plus en plus au cours du travail. La voici: 1^o Au vu du renchérissement constant du prix de la vie et des requêtes locales nombreuses qui en résultent, il sera publié dans le Bulletin l'état des traitements pour chaque commune. 2^o Les sections seront invitées à nommer dans chaque commune importante ou dans un groupe de 2 à 3 petites communes une commission locale du corps enseignant, qui fonctionnerait en qualité de représentant du personnel enseignant local et de représentant du B. L. V. dans les localités respectives. Cette commission aurait à discuter les requêtes relatives aux autorités et au traitement, la disparition d'inconvénients dans le domaine des prestations en nature, les réclamations auprès des autorités et des particuliers. Ces délibérations se feraient en commun avec le corps enseignant local, et la commission serait chargée de l'exécution ou de la transmission des décisions éventuelles aux organes compétents du B. L. V.

La première proposition nécessiterait la publication d'un numéro spécial d'un Bulletin de 30 pages environ. Ce numéro spécial offrirait au corps enseignant les renseignements les plus intéressants et les plus variés et un matériel de valeur à l'appui desquels il pourrait à l'occasion motiver sérieusement et rapidement toute enquête éventuelle tendante à l'amélioration du traitement, à l'augmentation des indemnités représentatives, etc. (voir l'exemple de Frutigen!). Les instituteurs de diverses localités importantes reconnaîtraient aussi que bien souvent la comparaison détaillée du traitement et des indemnités en espèces avec la valeur effective des prestations en nature, estimée selon les prix usuels locaux, est tout à l'avantage de communes de moindre importance où l'instituteur est mieux placé au point de vue financier que tel collègue touchant un traitement supérieur.

La deuxième proposition, mise à exécution, contribuerait certainement à développer notre Association et à faire croître le sentiment de solidarité entre collègues, tout en présentant l'avantage de ne rien coûter à notre caisse.

* * *

Tout en regrettant une fois encore de ne pouvoir vous présenter aujourd'hui l'enquête terminée et le manuscrit de la brochure y relative, je vous prie d'observer que le dépouillement et la classification du matériel de cette enquête nécessitait un travail très étendu et fort compliqué, qu'un formulaire complètement rempli comportait déjà à lui seul 180 données environ, et qu'il s'agissait donc pour 2550 questionnaires A de 250,000 données, dont quelques-unes devaient être utilisées plusieurs fois, à comparer avec diverses facteurs et à étudier sous toutes les faces.

Berne, le 22 mars 1912.

*Le rapporteur,
Dr E. Trösch.*

Budget 1911/12.

I. Einnahmen.

1. Mitgliederbeiträge:	
3100 zu Fr. 6	Fr. 18,600
2. Zinse:	
a. Darlehenszinse	» 450
b. Bankzinse	» 850
	Uebertrag Fr. 19,900

Budget 1911/12.

I. Recettes.

1 ^o Cotisations:	
3100 membres à fr. 6	fr. 18,600
2 ^o Intérêts:	
a. Des prêts	» 450
b. De nos dépôts en banque	» 850
	A reporter fr. 19,900

	Uebertrag	Fr. 19,900
3. Rückzahlung von Seminarvor- schüssen	»	500
4. Verschiedenes	»	20
<i>Total Einnahmen</i>		<u>Fr. 20,420</u>

II. Ausgaben.

1. Unterstützungen:

a. Regelmässige	Fr. 1,500
b. Gelegentliche	» 1,200
c. Vergabungen	» 800
d. An Seminaristen	» 500
	Fr. 4,000

2. Kantonalvorstand u. s. w.:

a. K. V. 14 Sitzungen à Fr. 85	Fr. 1,190
b. G. K. 18 Sitzungen à Fr. 20	» 360
c. Revisionskommission	» 60
d. Abgeordnetenver- sammlung	» 540
e. Spezialkommissionen	» 150
f. Lehrergrossräte	» 200
	» 2,500

3. Sekretariat:

a. Besoldung des Sekre- tärs	Fr. 5,000
b. Gehalt der Bureaulistin	» 1,800
c. Miete und Besorgung des Bureaus	» 800
d. Anschaffungen	» 100
e. Bureaukredit	» 300
	» 8,000

4. Korrespondenzblatt und Druck- sachen:

a. Korrespondenzblatt	Fr. 3,000
b. Uebersetzungen	» 300
c. Drucksachen	» 1,200
	» 4,500

5. Interventionen, Rechtsschutz:

a. Interventionen, Reisen	Fr. 400
b. Rechtsschutz	» 250
	» 650

6. Varia:

a. Diverse Unkosten, Porti, Stempel u. s. w.	Fr. 360
b. Telephon	» 90
c. Verschiedenes	» 200
	» 650

Total Ausgaben Fr. 20,300

	Report	fr. 19,900
3º Remboursements d'avances pour études pédagogiques	»	500
4º Divers.	»	20
<i>Total des recettes</i>		<u>fr. 20,420</u>

II. Dépenses.

1º Secours:

a. Réguliers	fr. 1,500
b. Non réguliers	» 1,200
c. Dons	» 800
d. Avances pour études pédagogiques	» 500
	fr. 4,000

2º Comité cantonal, etc.:

a. C. C. 14 séances à fr. 85	fr. 1,190
b. Comité-directeur, 18 séances à fr. 20	» 360
c. Vérificateurs	» 60
d. Assemblée des délégués	» 540
e. Commissions spéciales	» 150
f. Députés	» 200
	» 2,500

3º Secrétariat:

a. Traitement du secré- taire	fr. 5,000
b. Traitement de la bura- liste	» 1,800
c. Loyer, etc.	» 800
d. Achats	» 100
e. Crédit du secrétaire	» 300
	» 8,000

4º Bulletin, impressions:

a. Bulletin	fr. 3,000
b. Traductions	» 300
c. Impressions	» 1,200
	» 4,500

5º Interventions, assistance judiciaire:

a. Interventions, frais de voyage	fr. 400
b. Assistance judiciaire	» 250
	» 650

6º Divers:

a. Frais de port	fr. 360
b. Téléphone	» 90
c. Divers	» 200
	» 650

Total des dépenses fr. 20,300

Bilanz.		Bilan.	
Die mutmasslichen Einnahmen betragen	Fr. 20,420	Les recettes s'élèveront probablement à	fr. 20,420
» » Ausgaben »	» 20,300	» dépenses » » »	» 20,300
Voraussichtlicher Einnahmenüberschuss	Fr. 120	Le solde actif s'élèvera probablement à	fr. 120

Rechnungsablage. — Reddition des comptes.

a. Zentralkasse. — Caisse centrale.

I. Einnahmen. — Recettes.

1. Mitgliederbeiträge — Cotisations	Fr. 16,748.—
2. Bankzinse — Intérêts des dépôts en banque	» 731.70
3. Verwaltungsbeitrag der Stellvertretungskasse — Frais d'administration de la Caisse de remplacement	» 250.—
4. Rückzahlung von Seminarvorschüssen — Remboursement d'avances pour études pédagogiques	» 462.70
5. Ertrag der Broschüre Fawer — Vente de la brochure Fawer	» 60.—
	Fr. 18,252.40
6. Sammlungen — Quêtes	» 366.80
	Fr. 18,619.20

II. Ausgaben. — Dépenses.

1. Unterstützungen — Secours:	
a. Regelmässige — Réguliers	Fr. 1,470.—
b. Gelegentliche — Non réguliers	» 1,172.—
c. Vergabungen — Dons	» 1,050.—
d. Seminarunterstützungen — Avances pour études pédagogiques	» 533.30
	Fr. 4,225.30
2. Kantonalvorstand etc. — Comité cantonal, etc.:	
a. K. V. und Geschäftskommission — C. C. et Comité-directeur	Fr. 2,141.35
b. Delegiertenversammlung — Assemblée des délégués	» 529.60
c. Revisionskommission — Vérificateurs	» 82.—
d. Spezialkommissionen — Commissions spéciales	» 226.75
e. Lehrergrossräte — Députés	» 175.—
	Fr. 3,154.70
3. Sekretariat — Secrétariat:	
a. Besoldungen — Traitements	Fr. 6,040.—
b. Bureauumiete, Licht, Heizung etc. — Loyer de bureau, éclairage, chauffage, etc.	» 826.60
c. Porti, Stempel etc. — Frais de ports, etc.	» 326.90
d. Checkkonto, Telephon — Compte de chèques, téléphone	» 162.91
e. Anschaffungen, Bureaukredit, Verschiedenes — Emménagement, crédit de bureau, frais divers	» 766.09
	Fr. 8,122.50
4. Korrespondenzblatt, Drucksachen — Bulletin, impressions:	
a. Korrespondenzblatt — Bulletin	Fr. 3,202.50
b. Uebersetzungen — Traductions	» 275.—
c. Drucksachen — Impressions	» 819.25
	Fr. 4,296.75

5. Rechtsschutz, Interventionen — Assistance judiciaire, frais d'intervention:	
a. Rechtsschutz — Assistance judiciaire	Fr. 436.50
b. Interventionsfälle — Interventions	» 215.30
	Fr. 651.80

6. Darlehenskasse — Caisse de prêts:	
Passivsaldo der Darlehenskasse (inklusive deren Zinse) — Solde passif de la Caisse de prêts (incl. intérêts)	Fr. 857.05

Zusammenzug.

1. Unterstützungen — Secours	Fr. 4,225.30
2. Kantonalvorstand etc. — Comité cantonal, etc.	» 3,154.70
3. Sekretariat — Secrétariat	» 8,122.50
4. Korrespondenzblatt, Drucksachen — Bulletin, impressions	» 4,296.75
5. Rechtsschutz, Interventionen — Assistance judiciaire, interventions	» 651.80
6. Passivsaldo der Darlehenskasse — Solde passif de la caisse de prêt	» 857.05
	Fr. 21,308.10
Sammlung für Maison blanche — Quête en faveur du sanatoire Maison blanche	» 313.30
	Fr. 21,621.40

Bilanz. — Bilan.

Total der Einnahmen — Recettes	Fr. 18,252.40
Total der Ausgaben — Dépenses	» 21,308.10
Ausgabenüberschuss — Surplus de dépenses	Fr. 3,055.70

Vermögensausweis. — Fortune.

a. An bar in der Kasse — Espèces en caisse	Fr. 72.96
b. Postcheckkonto auf 1. April 1912 — Solde du compte de chèques au 1 ^{er} avril 1912	» 368.54
c. Kassascheine auf der Hypothekarkasse Bern — Bons de caisse à la Banque hypothécaire de Berne	» 3,000.—
d. Kassascheine auf der Kantonalbank Bern — Bons de caisse à la Banque cantonale de Berne	» 9,000.—
e. Sparheft auf der Hypothekarkasse Bern — Avoir à la Caisse hypothécaire de Berne	» 2,976.95
f. Sparheft auf der Kantonalbank Bern — Avoir à la Banque cantonale de Berne	» 1,172.15
g. Kontokorrent der Kantonalbank Bern — Compte courant à la Banque cantonale de Berne	» 2,626.90
	Fr. 19,217.50
Barvermögen — Fortune en espèces	
h. Ausstände an Jahresbeiträgen — Cotisations non rentrées	» 2,065.—
i. Guthaben bei 59 Darlehensschuldern — Dû par 59 débiteurs	» 16,243.62
k. Guthaben beim kantonalen Kindertag für Portovorschuss — Dû par la manifestation cantonale en faveur de l'enfance	» 110.—
l. Inventar auf 1. April 1912 laut Inventarbuch — Inventaire au 1 ^{er} avril 1912	» 2,541.61
	Fr. 40,177.73
m. Gegenforderung der Stellvertretungskasse — Dû à la caisse de remplacement	Fr. 1,308.55
n. Sammlung schweizerische Witwen- und Waisenkasse des S. L. V. — Collecte en faveur de la caisse des veuves et orphelins du S. L. V.	» 53.50
	» 1,362.05
Reines Vermögen — Fortune	Fr. 38,815.68

Totalvermögen auf 1. April 1912 — Fortune nette au 1 ^{er} avril 1912	Fr. 38,815.68
Totalvermögen auf 1. April 1911 — Fortune nette au 1 ^{er} avril 1911	» 38,151.57
Vermögensvermehrung 1911/12 — Augmentation de la fortune 1911/12	<u>Fr. 664.11</u>

Abgelegt unter Vorbehalt von Irr- und Missrechnung. — Compte rendu sauf erreur et omission.

Bern, den 11. April 1912.

O. Graf.

Befinden.

Die unterzeichneten Rechnungsrevisoren haben vorstehende Rechnung geprüft, mit den Beilagen verglichen und in allen Teilen als richtig befunden. Sie empfehlen dieselbe als getreue Verhandlung unter den üblichen Vorbehalten und unter bester Verdankung an den Kassier der tit. Delegiertenversammlung zur Genehmigung.

Bern, den 12. April 1912.

A. Romang.

A. Fankhauser.

Vérification.

Le compte rendu plus haut a été vérifié et trouvé exact sous tous les rapports. En remerciant le caissier de son travail, nous recommandons à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes.

Berne, le 12 avril 1912.

A. Romang.

A. Fankhauser.

b. Stellvertretungskasse. — Caisse de remplacement.

I. Einnahmen. — Recettes.

	Total	Lehrer Instituteurs	Lehrerinnen Institutrices
1. Saldo auf 1. April 1911 — Solde actif au 1 ^{er} avril 1911	Fr. 3,675.—	—	—
2. Mitgliederbeiträge — Cotisations des membres	» 14,876.50	Fr. 6,406.50	Fr. 8,470.—
3. Rückvergütungen von Nichtmitgliedern — Remboursement de non-sociétaires	» 270.05	—	» 270.05
4. Darlehen der Zentralkasse — Prêt de la caisse centrale	» 3,380.75	—	—
5. Kapitalzinse — Intérêts	» 42.10	—	—
<i>Total Einnahmen — Recettes</i>	<u>Fr. 22,244.40</u>	<u>Fr. 6,406.50</u>	<u>Fr. 8,740.05</u>

II. Ausgaben. — Dépenses.

1. An Stellvertretungskosten — Frais de remplacement	Fr. 18,289.05	Fr. 7,778.40	Fr. 10,510.65
2. Darlehenszinse — Intérêts	» 45.85	—	—
3. Kapitalanlage — Placement de capital	» 100.—	—	—
4. An Verwaltungskosten — Frais d'administration	» 250.—	—	—
5. Darlehensrückzahlung — Remboursement de prêt	» 2,200.—	—	—
<i>Total Ausgaben — Dépenses</i>	<u>Fr. 20,884.90</u>	<u>Fr. 7,778.40</u>	<u>Fr. 10,510.65</u>

III. Bilanz. — Bilan.

Die Einnahmen betragen — Recettes	Fr. 22,244.40
Die Ausgaben betragen — Dépenses	» 20,884.90
<i>Einnahmenüberschuss — Surplus de recettes</i>	<u>Fr. 1,359.50</u>

Vermögensbewegung. — Etat de fortune.

a. Aktivsaldo auf 1. April 1912 — Solde actif au 1 ^{er} avril 1912	Fr. 1,359.50
b. Kapitalanlage — Dépôt	» 100.—
c. Ausstehende Mitgliederbeiträge — Cotisations non rentrées	» 274.—
	<i>Total</i> Fr. 1,733.50
Guthaben der Zentralkasse — Dû à la Caisse central	Fr. 1,513.37
Aktiva — Solde actif	Fr. 1,733.50
Passiva — Solde passif	» 1,513.35
	<i>Aktivsaldo — Solde actif</i> Fr. 220.13
Vermögen auf 1. April 1911 — Fortune au 1 ^{er} avril 1911	Fr. 3,342.38
Vermögen auf 1. April 1912 — Fortune au 1 ^{er} avril 1912	» 220.13
	<i>Vermögensverminderung — Diminution de la fortune</i> Fr. 3,122.25

Abgelegt unter Vorbehalt von Auslassung, Irr- und Missrechnung. — Sauf erreur et omission.

Bern, den 11. April 1912.

O. Graf.

Befinden.

Vorstehende Rechnung wurde von den unterzeichneten Revisoren geprüft und in allen Teilen richtig befunden. Die gewissenhafte Arbeit wird der Delegiertenversammlung unter Vorbehalt von Irr- und Missrechnung zur Genehmigung bestens empfohlen.

Bern, den 12. April 1912.

A. Fankhauser.
A. Romang.

Vérification.

Le compte rendu plus haut a été vérifié et trouvé exact sous tous les rapports. En remerciant le caissier de son travail, nous recommandons à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes.

Berne, le 12 avril 1912.

A. Fankhauser.
A. Romang.

Initiative betreffend Ausbau des Korrespondenzblattes.

Unterm 23. März wurde dem K. V. folgende Initiative unterbreitet:

1. Das Korrespondenzblatt ist zu einem regelmässig, wöchentlich erscheinenden obligatorischen Vereinsorgan auszubauen.

2. Zum gründlichen Studium dieser wichtigen Angelegenheit ist von der Delegiertenversammlung von 1912 eine grössere Kommission zu wählen, die dem K. V. zu Handen der Sektionen bis zum Dezember 1912 und der Delegiertenversammlung von 1913 Bericht und Antrag zu stellen hat.

Der K. V. hat die Initiative in seinen Sitzungen vom 23. März und 4. April behandelt und ein-

Pétition concernant la transformation du Bulletin du B. L. V.

En date du 23 mars, le C. C. recevait la pétition suivante:

1^o Le Bulletin sera transformé en un organe hebdomadaire obligatoire pour les membres de la Société.

2^o L'assemblée des délégués de 1912 aura à élire une commission chargée d'étudier à fond cette question importante et de présenter un rapport au C. C., à l'intention des sections, avant décembre 1912, et de formuler des propositions à l'assemblée des délégués de 1913.

Le C. C. a discuté cette requête dans les séances des 23 mars et 4 avril et a pris à l'unanimité la décision suivante:

stimmig beschlossen: Die Delegiertenversammlung von 1912 möge beschliessen, die Initiative betreffend Ausbau des Korrespondenzblattes den Sektionen als erste Frage im Arbeitsprogramm pro 1912/13 zu unterbreiten.

Bernischer Mittellehrerverein.

Witwen- und Waisenkasse der bernischen Mittellehrerschaft.

Bis heute sind circa Fr. 3000 eingegangen; die Zahlungen für das III. Quartal haben angefangen, doch sind noch eine Anzahl für das I. und II. Quartal im Rückstand. Bis Ende März sollen die Einzahlungen für *drei Quartale*, vom 1. Juli 1911 an gerechnet, erledigt werden. Jeder leistet bekanntlich 1% seiner Barbessoldung, z. B.: Quartalbesoldung Fr. 900, Quartalbeitrag Fr. 9. Sie werden höflich ersucht, Ihren Anteil einzusenden, insofern dies nicht schon geschehen ist. Um bedeutende Portokosten zu ersparen, werden spezielle Briefe an die einzelnen Mitglieder diesmal nicht versandt.

Bern, den 25. März 1912.

Im Auftrage des Komitees,
Der Kassier:
Dr. Adr. Renfer,
Mittelstrasse 59, Bern.

« Le C. C. propose à l'assemblée des délégués de faire figurer, comme première question, au programme d'activité pour l'année 1912/13 la discussion par les sections de la requête relative à la transformation du Bulletin. »

Société bernoise des maîtres d'écoles moyennes.

Caisse en faveur des veuves et des orphelins du personnel enseignant des écoles moyennes bernoises.

Jusqu'à ce jour, nous avons reçu la somme de fr. 3000. Les versements pour le III^e trimestre ont déjà commencé, mais un certain nombre de versements pour le I^{er} et II^e trimestres font encore défaut à cette heure. Nous attendons le règlement définitif des *trois trimestres* (1^{er} juillet 1911 jusqu'au mars 1912) pour fin mars courant. Chaque membre paye 1% de son traitement en espèces, soit pour un traitement trimestriel de fr. 900 une cotisation de fr. 9.

Les collègues qui sont en retard dans leurs paiements sont instamment priés de s'acquitter de leurs versements. Afin d'épargner des frais de port assez élevés, il ne sera pas envoyé de lettre spéciale pour réclamer les arriérages.

Berne, le 25 mars 1912.

Au nom du Comité:
Le Caissier,
Dr Adr. Renfer,
Mittelstrasse 59, Berne.

Mitteilungen.

Gemeinderatswahl in Thun.

Nach einer Meldung der « Berner Tagwacht » hat die Regierung den Rekurs einer Anzahl Thuner Bürger gegen die Nichtvalidierung der Wahl unseres Kollegen Münch als Mitglied des Gemeinderates abgewiesen. Wir bedauern den Beschluss und erwarten mit Spannung die nähere Motivierung. Auf alle Fälle wird die Angelegenheit das Bundesgericht beschäftigen. O. G.

Quittung.

Zu Gunsten der schweizerischen Witwen- und Waisenkasse liefen ein:

Uebertrag	Fr. 21.50
Von der Sektion Niedersimmental	» 30.—
Von Herrn Bandi, Reuti, Meiringen	» 2.—
Summa	<u>Fr. 53.50</u>

Zu Gunsten von Maison blanche erhielten wir:

Uebertrag	Fr. 308.30
Von Herrn Gymnasiallehrer	
Dr. Gerber, Bern.	» 5.—
Von Herrn Schulinspektor Bürki	» 10.—
Summa	<u>Fr. 323.30</u>